

CONTRE LA DISSOLUTION DES DROITS DE L'ENFANT 12 ENGAGEMENTS POUR LES 3 PROCHAINES ANNÉES

À l'heure où les droits de l'enfant sont de plus en plus mis à mal en France et dans le monde, il est plus crucial que jamais de garantir un avenir meilleur pour chaque enfant, quel qu'il soit et où qu'il soit, afin d'éviter que la précarité ne puisse s'aggraver par des politiques d'exclusion.

À quelques jours des élections législatives anticipées du 30 juin et 7 juillet 2024, l'UNICEF France appelle les candidats à se saisir des sujets relatifs à l'enfance, et à faire du respect des droits de tous les enfants l'une de leurs priorités, condition indispensable pour une société juste et durable.

Développer une stratégie globale pour les droits de l'enfant, pilotée par un ministère de l'Enfance, et suivie par une Délégation aux droits de l'enfant au Parlement.

La France compte 15 millions d'enfants sur son territoire. Leur vulnérabilité spécifique, le respect de leurs droits et la réponse à leurs besoins impliquent le développement d'une stratégie multisectorielle, interministérielle et dotée de moyens suffisants. Les parlementaires doivent contribuer à son élaboration et assurer sa mise en œuvre.

Faire de la lutte contre la pauvreté des enfants une priorité nationale par la mise en œuvre d'une politique publique ambitieuse et non-discriminante.

Un enfant sur cinq est pauvre. Le contexte économique et social de ces dernières années fait peser un risque important d'augmentation de la pauvreté infantile. Des mesures structurelles telles que la mise en œuvre d'une politique pluriannuelle de l'hébergement et du logement portant une attention spécifique aux enfants et aux familles, sont nécessaires.

En août 2022, plus de 42 000 enfants¹ vivaient dans des hébergements d'urgence, des abris de fortune ou dans la rue. Pour qu'il n'y ait plus aucun enfant sans domicile en France, il est nécessaire d'allouer des moyens supplémentaires permettant de respecter les principes d'inconditionnalité de l'accueil, d'assurer une continuité de la prise en charge et d'apporter une réponse viable à la crise du logement.

Développer et mettre en œuvre une feuille de route triennale visant à la réalisation des droits de l'enfant dans les territoires ultra-marins.

Les indicateurs disponibles concernant les enfants dans les territoires ultramarins confirment une situation globalement plus défavorable pour les enfants y vivant. 8 enfants sur 10 vivent en situation de pauvreté à Mayotte, 6 sur 10 en Guyane. Nombre d'enfants n'ont pas accès à l'eau, à l'éducation, à la santé. Le régime dérogatoire qui touche certains territoires met à mal la protection dont ces enfants ont besoin. Ces constats rendent nécessaire l'adoption d'un plan d'action visant à répondre à l'ensemble des besoins identifiés.



4

Investir urgemment et durablement dans la prévention et la protection des enfants pour garantir leurs droits fondamentaux, qu'ils soient français, étrangers et/ou non accompagnés.

Un enfant meurt tous les cinq jours des suites des mauvais traitements de ses parents. Malgré les urgences, les délais d'attente des mesures de protection sont alarmants. Le renforcement des données, des budgets alloués et le contrôle de la mise en œuvre d'actions de prévention et de protection de l'enfance sont indispensables. Les travaux engagés sous la précédente mandature doivent reprendre.

Les mineurs non accompagnés sont des mineurs en danger, leur prise en charge doit demeurer dans le droit commun de la protection de l'enfance sous la responsabilité des départements. La procédure d'évaluation doit évoluer dans le respect du principe de présomption de minorité et éviter que plus de 3400 enfants² se trouvent à la rue dans l'attente de leur recours.

5

Assurer la primauté des mesures éducatives en matière de justice des mineurs et garantir leur effectivité par des moyens suffisants.

L'approche exclusivement répressive doit être renversée au profit d'une approche axée sur la prévention et l'éducatif. Pour cela, il faut aussi renforcer les investissements dans la justice des mineurs et l'application des décisions de justice, tant civiles que pénales. Le manque de magistrats et de greffiers compromet non seulement la qualité de la justice, la mise en œuvre des garanties légales mais également les délais d'audiencement ainsi que la mise en œuvre des décisions. L'UNICEF France recommande que, d'ici trois ans, la norme de référence de dossiers par juge soit respectée, que chaque juge dispose d'un greffier, et propose de meilleures garanties pour assurer la représentation des enfants.

6

Préserver les droits de l'enfant dans la mise en œuvre de la politique migratoire et notamment dans l'application de la loi immigration et du Pacte européen sur la migration et l'asile.

L'interdiction de la rétention sur l'ensemble du territoire dont Mayotte (où 3 262 enfants ont été enfermés l'année dernière) doit être maintenue et étendue aux zones d'attente où près de 500 enfants sont privés de liberté chaque année. La loi pour contrôler l'immigration, améliorer l'intégration produit des impacts négatifs sur les droits de l'enfant de sorte qu'il est nécessaire d'en abroger certaines dispositions (conditionnement des aides jeunes majeurs à l'absence d'OQTF, création d'un fichier des MNA délinquants, levée des protections contre l'éloignement pour certaines familles...). Le Pacte européen sur la migration et l'asile qui entrera prochainement en application risque d'aggraver les atteintes aux droits des enfants migrants, il faudra tout faire pour les limiter.

7

Mettre en place une politique pluriannuelle et interministérielle en faveur de la santé mentale des enfants et des adolescents.



1,6 million d'enfants ont besoin d'un accompagnement psychiatrique, mais seulement 800 000 en bénéficient. Le nombre de pédopsychiatres diminue chaque année, atteignant à peine 700. Une politique ambitieuse pour la santé de l'enfant doit être développée à partir des travaux préparatoires des Assises de la pédiatrie et de la santé de l'enfant.



8

Développer une politique ambitieuse pour faire de la réussite éducative de tous les enfants vulnérables en France une priorité, en commençant par identifier les enfants non-scolarisés pour assurer leur accès à l'école.

Le nombre d'enfants n'ayant pas accès à l'école en France demeure inconnu. Aussi, la France est l'un des pays où l'origine sociale des élèves pèse le plus sur leur réussite scolaire. Le succès d'une politique favorisant la réussite éducative commence par la mise en œuvre d'un Observatoire national de la non-scolarisation, déjà annoncé en septembre 2023 mais non mis en œuvre. L'objectif de mixité sociale au collège doit être renforcé par voie législative et une réponse apportée aux besoins éducatifs particuliers, notamment des élèves allophones et des élèves en situation de handicap.

9

Associer les enfants et les adolescents à la vie démocratique, en développant des instances de participation et de prise en compte de la parole de l'enfant

73%³ des mineurs estiment qu'ils ne sont pas assez ou mal associés aux décisions politiques les concernant. Dans les collectivités d'Outre-mer, 93 % des jeunes déclarent « ne pas avoir confiance en la politique⁴ ». L'UNICEF France recommande de protéger et garantir le droit à la participation, de sécuriser des ressources humaines et financières dédiées, de renforcer les compétences et les connaissances des personnes - dont les élus - travaillant avec et pour les enfants, et d'établir et d'institutionnaliser des plateformes, des mécanismes et des processus pour une participation éthique et significative des mineurs. Aussi, l'UNICEF France soutient l'abaissement de l'âge du droit de vote à 16 ans pour les élections européennes et municipales.

10

Prioriser les enfants dans la lutte contre la crise climatique, pour garantir leur droit à un environnement sain, propre et durable.

Dans le monde, un milliard d'enfants sont fortement exposés aux risques climatiques. En France, les enfants des collectivités d'Outre-Mer et des quartiers défavorisés sont les plus vulnérables. L'Etat doit renforcer son ambition climatique nationale et internationale en réduisant les gaz à effet de serre, conformément à l'Accord de Paris. Les politiques d'adaptation et de réduction des risques relatives au climat doivent prendre en compte la vulnérabilité et l'opinion des enfants, et renforcer l'éducation au changement climatique.

11

Réengager la hausse des montants dédiés à la coopération publique au développement et à la solidarité internationale, et faire des enfants une priorité dans les financements.

L'atteinte de l'objectif d'une coopération au développement à hauteur de 0.7% du PIB est plus que jamais nécessaire, alors que le changement climatique et les crises dans le monde mettent en péril de nombreuses avancées. La coopération au développement, basée sur les besoins et les droits des populations, joue un rôle essentiel dans la réduction de la pauvreté et contribue à améliorer l'accès des enfants aux services sociaux de base tels que la santé, la nutrition, l'éducation, l'eau, l'assainissement et l'hygiène.

12

Renforcer l'engagement diplomatique de la France en faveur des droits de l'enfant dans les contextes humanitaires.

450 millions d'enfants vivent dans des zones de conflit. La France doit placer la protection des enfants et notamment des filles dans les conflits armés, ainsi que l'éducation en urgence, parmi les priorités diplomatiques, militaires et programmatiques de la France, en respect du Droit International Humanitaire et en lien direct avec les engagements pris dans la Stratégie humanitaire de la République Française 2023-27.

^{3.} Les enfants et les jeunes veulent être écouté.e.s, Dynamique pour les droits de l'enfant, 2022

^{4.} CEVIPOF, Civisme et engagements : quels citoyens ? 2018